



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 03/06/2026

Reçu en préfecture le 03/06/2026

Publié le FRANÇAISE

ID : 077-217704949-20260521-DELIB2026\_0054-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

|  |  |
|--|--|
| Date de convocation<br><br>07/05/2026  | Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente,   |
| Date d'affichage<br><br>21/05/2026   | Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.   |
| Nombre de conseillers :<br><br>En exercice.....23<br>Présents.....19<br>Votants.....23   | Etai <sup>ent</sup> présents(es) : Pascale PALARD, Alain MOMON, Vanessa GANDON, Daniel DESSOGNE, Michel DOYEN, Valérie BOCQUEL, Michael GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Benjamin HOLOFFE, Marc JEGOU, Tom MAHÉ, Brigitte GOUYON, Eric SAINT-SEBASTIEN, Caroline CESNEUT, Laetitia GUISTEL, Baptiste TOINOT, Hermann TYNDAL, Elisabeth FRONTIN et Josiane PACHOLSKI formant la majorité des membres en exercice.<br><br>Absents excusés avec procuration :<br>Gwenaële ALBERTELLI pouvoir à Vanessa GANDON<br>Geneviève DARGNAT pouvoir à Tom MAHÉ<br>Tiffany MINO pouvoir à Josiane PACHOLSKI<br>Patrice SAINTON pouvoir à Brigitte GOUYON<br><br>Absent(s) : |
| Réf : 2026-052<br><br>Objet :<br>Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)<br><br>Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 21/05/2026 et qu'elle a été rendue exécutoire le 21/05/2026<br><br>Le Maire,<br><br>A. MOMON | Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL   |

Réf : 2026-052- Désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Entendu Madame Josiane PACHOLSKI, Adjointe au Maire en charge des Affaires Sociales,

- informe le Conseil municipal que l'un des élus précédemment désignés pour siéger au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne peut plus exercer cette fonction, en raison d'une incompatibilité liée à son activité professionnelle;
- précise qu'il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant du Conseil municipal au sein du CCAS ;
- propose la candidature de Madame Elisabeth FRONTIN, Conseillère municipale

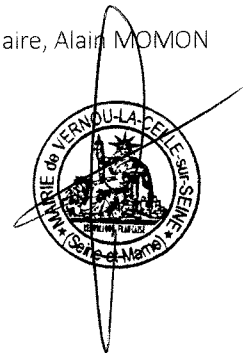
Le Conseil municipal est invité à procéder à cette nouvelle désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- désigne Madame Elisabeth FRONTIN en qualité de représentante du Conseil municipal au sein du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 21/05/2026

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Valérie BOCQUEL